



**HAL**  
open science

## Les chiffres financiers, l'urgence écologique et le droit

Fabrice Bardet

► **To cite this version:**

Fabrice Bardet. Les chiffres financiers, l'urgence écologique et le droit. Colloque “ Chiffre(s) et droit public ” de l'ADPL, Oct 2020, Lyon, France. halshs-02964139

**HAL Id: halshs-02964139**

**<https://shs.hal.science/halshs-02964139>**

Submitted on 12 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les chiffres financiers, l'urgence écologique et le droit**

F. Bardet, EVS-RIVES, Université de Lyon, ENTPE

Communication au colloque « Chiffre(s) et droit public », Université de Lyon, 8 octobre 2020

Comme un testament spirituel, le trop méconnu Alain Desrosières avait imaginé un tableau comparatif des statistiques saisies par les différentes sciences sociales (Desrosières 2014). Il n'avait pas inclus dans son étude le droit dont le statut, vous le savez mieux que moi, est toujours discuté par les sciences sociales, compte tenu de sa dimension normative qui lui interdit une forme de réflexivité. En revanche, le cœur de sa réflexion enjoignait à dissocier la quantification de la seule « science », pour souligner son caractère conventionnel, les conventions sociales étant régies par le droit justement.

Dans cette perspective, j'ai proposé de faire le lien avec l'analyse des politiques publiques (Bardet 2014) à laquelle j'ai été formé dans les années 1990 à Grenoble, à l'époque où enseignait un certain Jacques Commaille que j'ai eu le plaisir alors d'avoir comme professeur (Commaille 1994). Il fut sans doute l'un de ceux qui me donna le goût de ces discussions à la frontière entre science et normativité (Bardet 1994) qui me fit par la suite me rapprocher d'Alain Desrosières qui s'intéressait aux magistrats du chiffre qu'étaient ses collègues administrateurs de l'INSEE et dont il développait une sociologie du travail (Desrosières 1993; Desrosières et Thévenot 1988).

L'analyse des politiques de la quantification, c'est prendre les quantifications non pas comme un produit scientifique, ni même seulement comme un instrument scientifique de politiques publiques (Lascoumes et Le Galès 2004), mais, en poursuivant cette perspective de sociologie des instruments, comme l'objet même de programmes d'action publique souvent difficiles à identifier tant on présente les quantifications comme des activités exclusivement scientifiques, comme des politiques non pas publiques donc, mais « discrètes » comme le formule joliment Philippe Bezes (Bezes 2004).

### **La conquête des statistiques**

Les formes de quantifications du monde sont nombreuses et anciennes (Martin 2020). Parmi elles, un type particulier de quantifications prit une importance considérable dans l'avènement des formes contemporaines d'Etats : la quantification statistique, adossée à la science du même nom. La bascule du développement et de l'usage généralisés des quantifications statistiques dans le gouvernement des sociétés a été nommé « révolution probabiliste » par les historiens (Krüger, Daston, et Heidelberger 1987). Le terme provient de ce que la science des statistiques est largement dominée par un paradigme probabiliste.

Avec la révolution probabiliste se développèrent les conditions d'une société « assurantielle » très encadrée juridiquement (Pfeffer et Klock 1974; Zelizer 1983), elle-même constitutive du modèle industriel qui prévoit la maîtrise des incertitudes en les transformant en risques calculables par la science des probabilités (Daston 1988; Levratto et Stanziani 2010). Là encore, la place du cadrage juridique fut capitale. Et dans la même dynamique s'installèrent progressivement, en Europe d'abord, des Etats dits Providence, sur la base de l'adoption de lois protectrices des vies sociales, en remplaçant les responsabilités individuelles par des prises en charge collective de risques récurrents aux activités économiques et sociales (Ewald 1986; Pénissat 2009; Salais, Baverez, et Reynaud 1986).

Dans des développements moins strictement probabilistes, les statistiques ont également conquis une place considérable dans le cadre des politiques économiques qui se sont développées à partir des années 1930 sous l'impulsion des théories de Keynes et de ses héritiers, à travers la mise en place des outils de comptabilités nationales (Armatte 2010; Fourquet 1980; Vanoli 2002). Dans ce mouvement, la comptabilité nationale française fait figure de modèle, de modèle politique en particulier, installée au cœur de l'exercice du pouvoir national (Miller 1990).

Et les chiffres statistiques ont encore agrandi leur influence dans la seconde moitié du XXe siècle avec le développement de chiffrages liées à l'installation du référentiel gestionnaire dans les organisations privées puis publiques ainsi que dans les mécanismes de déploiement ou de suivi des politiques publiques. Dans les organisations privées, ce fut d'abord le développement de l'organisation scientifique du travail et le succès des ingénieurs dans la gouvernance des entreprises (Armatte 2010; Johnson et Kaplan 1987). Les politiques publiques firent quant à elles l'objet notamment de protocoles d'évaluations statistiques dès les années 1950 aux Etats-Unis (Monnier 1987), avant de connaître un important regain d'intérêt dans les années 2000, d'abord dans les pays destinataires de l'aide internationale (Bardet et Cussó 2012; Labrousse 2010), puis en France notamment (Chelle 2019; Jatteau 2013).

Dans cette même dynamique gestionnaire néolibérale, la technique statistique probabiliste a été utilisée dans de nombreux secteurs d'action pour offrir une capacité prédictive, en particulier en matière de santé (Belorgey 2010; Berlivet 1999; Dubois-Lefrère et Coca 1992; Juven 2016; Pierru 2007) ou de justice (Benbouzid 2010; Harcourt 2007). Et puis l'extension de l'utilisation des comptages statistiques en tous genres a été observée dans de nombreux pays, notamment ceux de l'Union européenne où les politiques de convergences des économies européennes ont été conduites à travers une « méthode ouverte de coordination » installée sur la comparaison des données statistiques aux statuts divers souvent problématiques (Brousse 2005; Bruno 2008; Nivière 2005). A travers ces développements nombreux s'est développé le concept de « soft-law » qui intéresse naturellement au premier chef les juristes (Dubuisson-Quellier 2016).

Dans cette conquête, les statistiques n'ont pas conquis que le sommet des organisations sociales, les gouvernements. Les quantifications statistiques ont envahi l'intégralité des échelons administratifs jusqu'aux services d'exécution les plus modestes. Le « nouveau management public » (NPM en langue anglaise dans laquelle l'expression trouva son premier emploi) en fut le prétexte (Bezès, Chiapello, et Desmarez 2016). Mais les « indicateurs de gestion » qui se sont multipliés dans ce cadre sont-ils à proprement parler des statistiques ? Si la catégorie a toujours été très large et hétéroclite, comme invite à le penser son étymologie (stat-istiques, études relatives à l'Etat), elle ne permet pas d'embrasser toutes les formes de quantifications. Une autre grande catégorie de quantifications doit être évoquée dont le mouvement du NPM a organisé le succès : les quantifications comptables ou comptabilités.

### **La contre-révolution comptable**

L'histoire des comptabilités est beaucoup plus ancienne que celle des statistiques. Les historiens repèrent des traces de comptabilité dans toutes les civilisations et à des époques qui remontent à l'Antiquité (Hoskin et Macve 1988; Martin 2020). Les premières techniques de la comptabilité moderne, installées sur un principe de compte double des dépenses et des recettes, remontent au XIVe siècle européen, et sont issues des réflexions alors conduites dans les milieux d'affaires des villes

italiennes poussées par la force du mouvement de la Renaissance (Carruthers et Espeland 1991; Daston 1988; Richard, Bensadon, et Rambaud 2018).

À la différence des statistiques, les quantifications comptables se développent d'abord à l'écart des États et de leurs règles de droit. On parle d'ailleurs de normes ("standards" dans le monde anglophone) plutôt que de règles comptables. Cependant, la régulation des normes comptables par les autorités nationales constitue un enjeu géopolitique majeur qui fait l'objet de guerres d'influences nationales dès le XIXe siècle (Richard 2005), alors que se constitue un espace économique européen dans lequel les stratégies mercantiles nationales s'effacent partiellement au profit d'un grand marché autorégulé (Polanyi 1994).

La dimension éminemment politique de la régulation des normes comptables fait l'objet d'une attention toujours plus grande de la part des gouvernants et des analystes. Après la seconde guerre mondiale, une thèse publiée chez Dunod et qui fera date affirme dans son titre que « La comptabilité est l'algèbre du droit » (Colasse 2004). Avec le processus de construction européenne qui s'approfondit et la concurrence avec les États-Unis qui s'aiguise dans le contexte de crise des années 1970, la question devient primordiale. La France légifère d'abord pour affirmer sa tutelle sur les normes comptables en vigueur pour les entreprises installées sur son territoire (Colasse et Standish 1998; Touchelay 2011). Puis la montée en puissance de l'économie des États-Unis dans la crise des années 1990 pousse les européens à imaginer recourir à un organisme privé international pour faire émerger des normes comptables internationales différentes des normes en vigueur aux États-Unis qui sont sur le point de s'opposer comme référence mondiale : c'est la naissance des IFRS (Burlaud et Colasse 2010; Capron 2005; Chiapello 2005).

Parallèlement à la comptabilité financière, une autre forme de comptabilité connaît un essor considérable au XXe siècle qui rejoint les conquêtes statistiques liées au référentiel gestionnaire néolibéral évoqué précédemment : les comptabilités managériales (Bardet 2014; Johnson et Kaplan 1987). Issues des réflexions sur l'organisation scientifique du travail puis de la comptabilité des coûts développée dans l'économie européenne réorientée vers la guerre au début du XXe (Loft 1986), les comptabilités managériales prennent au fil du siècle une importance toujours plus considérable (Burchell et al. 1980) qui finit par produire une forme de bureaucratisation des grosses entreprises (Johnson et Kaplan 1987). Comme il y eut une avalanche de chiffres statistiques qui alimenta la révolution probabiliste du XIXe, on peut considérer qu'une autre avalanche, de chiffres comptables cette fois, déclencha au XXe siècle. Cette avalanche aboutit à l'avènement de la « société de l'audit » (Power 1997) dans laquelle une poignée de cabinets spécialisés dans l'audit comptable devinrent des colosses économiques au cœur de la régulation des sociétés contemporaines (Ramirez 2003).

L'idée d'une « contre-révolution », plutôt que celle d'une nouvelle révolution, s'explique de plusieurs manières. D'abord l'idée de révolution probabiliste avait été inspirée à ses auteurs par leur mentor Thomas Kuhn théoricien des « révolutions scientifiques » (Kuhn 1962). Or les comptables n'ont jamais revendiqué pour leur discipline le titre de science. Les quantifications comptables n'ont pas de ce fait de vocation à produire des sommations nationales ou mondiales, centrées au contraire sur les entités économiques. De ce point de vue, l'envahissement des comptabilités managériales a accompagné le retour à un ordre libéral (Dardot et Laval 2009; de Gaulejac 2009; Ogien 1995; Supiot 2015) lorsque la révolution probabiliste avait conduit à la création de nouveaux droits collectifs et sociaux.

Malgré l'ampleur de ce phénomène d'invasion des comptabilités, la domination exercée par cette forme de quantification du monde a été très rapidement contestée par une forme très voisine, souvent confondue d'ailleurs, qui s'est abattue au cours des dernières années sur les économies et les sociétés, dans une nouvelle avalanche de chiffres en quelque sorte : la quantification de l'analyse financière.

### **La financiarisation des sociétés ou l'essor des quantifications financières**

Les analyses ou évaluations financières n'ont pas grand-chose à voir avec les comptabilités financières. Pour les non-spécialistes, une telle affirmation apparaît peu explicite. Les choses sont pourtant relativement simples à résumer. Deux professions se battent, depuis plusieurs décennies maintenant, pour constituer les experts de la « valorisation » (fixation d'une valeur économique) des entreprises : les comptables d'une part, dont les pratiques professionnelles ont donc plusieurs siècles d'histoire, et les analystes financiers, ou auditeurs, dont la profession s'est structurée au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Les membres de ces deux professions, souvent formés dans les mêmes écoles, développent ensuite des discours très critiques les uns vis-à-vis des autres. Les comptables seraient, selon les analystes, des historiens poussiéreux des comptes passés de l'entreprise, lorsque les seconds seraient pour les premiers d'imprudents prévisionnistes peu regardant des faits économiques. De sorte que la financiarisation du monde, partout diagnostiquée aujourd'hui, peut se réduire sociologiquement à la victoire des analystes financiers sur les comptables dans leur lutte pour constituer les experts de la valorisation des entreprises.

C'est pourtant d'abord la dimension économique de la financiarisation qui est présentée, symbolisée notamment par l'incroyable croissance, au cours des dernières décennies, du poids du secteur de la finance dans celui des économies nationales (Orléan 1999). Mais en lien avec les travaux de science économique « critique » et « hétérodoxe » qui se sont intéressés à ce phénomène, s'est développée une sociologie de la financiarisation dont l'un des principaux courants a installé au cœur de son analyse la place nouvelle prise par la valeur financière des entreprises, la « shareholder value » (Van der Zwan 2014). Une attention particulière a été portée dans ce cadre à la guerre entre les comptables et les financiers, et notamment à la colonisation de la comptabilité par les financiers qu'a constitué la création des normes comptables internationales (Capron 2005). Le bouleversement des métiers et des trajectoires des comptables au cours des dernières années constitue de ce point de vue un révélateur puissant des mécaniques à l'œuvre.

Au-delà du secteur hautement symbolique de la comptabilité, le calcul de la valeur financière des entreprises s'est imposé en quelques années dans tous les secteurs d'activité, y compris ceux de la culture ou de l'action sociale (Chiapello 2015). Mais c'est sans doute la colonisation par les calculs financiers des secteurs proprement économiques et financiers (banque, conseil, comptabilité, assurance, etc.) qui est la plus magistrale pour comprendre les mutations en cours. Elle permet de bien analyser la persistance de secteurs financiers non-financiarisés (la comptabilité des entreprises non cotées) et, à l'inverse, le processus de financiarisation qui affecte des secteurs d'activité traditionnellement à mille lieux des calculs de rentabilité économique.

Que s'est-il passé qui explique ces processus de financiarisation ? Il faut d'abord souligner que le développement des calculs financiers dispose de racines anciennes, liées à la genèse des formes de l'économie capitaliste qui amène ses agents à tirer profit de leur capacité à anticiper les comportements futurs, à envisager le futur (Braudel 1979; Durand 2014; Levratto et Stanziani 2010).

Les bases théoriques du calcul financier tel qu'il est enseigné aujourd'hui dans les écoles sont quant à elles posées plus tardivement, au début du XXe siècle (Parker 1968). Mais ces techniques ne font l'objet que de rares utilisations dans les secteurs économiques jusqu'aux années 1960 (Miller 1991).

Un des éléments de la bascule qui s'opère alors pourrait être le constat que les économistes dressent du pouvoir qu'ont acquis au cours du XXe siècle les exécutifs des grosses firmes capitalistes, pour caractériser ce que le prix Nobel John Galbraith nomme la *New Industrial Society* (Galbraith 1967). En contrôlant l'ensemble de la chaîne de production de la valeur (depuis les fournisseurs jusqu'aux circuits de distribution via la publicité et le crédit), les managers de ces firmes sont devenus les véritables maîtres du jeu, plus puissants que les responsables politiques et surtout les possesseurs de capitaux.

Dans ce contexte se développe une école d'économie de l'information qui théorise la dissymétrie informationnelle qui caractérise les relations entre le mandant d'une activité économique (le « principal ») et son mandé (l'« agent »). C'est la « théorie de l'agence » (Fama et al. 1969; Fama et Jensen 1983) qui va connaître un succès considérable et disposer, au-delà de la sphère académique, d'un très fort impact sur l'organisation des entreprises, en particulier sur le secteur des assurances qui d'emblée réorganise son activité pour prendre en compte les risques identifiés par la théorie : celui de la « sélection adverse » et celui de l'« aléa moral ». Dans cette dynamique va ensuite s'engager un immense et inattendu mouvement mondial de réforme de la gouvernance des grosses entreprises, duquel le Royaume-Uni d'abord, puis l'Europe très vite, ne sont pas absentes (Supiot 2015). C'est l'avènement du calcul de la « valeur actualisée nette » (Net Present Value) qui devient la boussole de la gouvernance nouvelle des plus grosses entreprises et dont les principes deviennent l'enseignement standard de toutes les écoles de commerce (Brealey, Myers, et Allen 2007). En quelques années, les chiffres financiers ont bouleversé le monde des affaires et les règles de droit qui le structurent.

L'impact des chiffres financiers sur le droit des affaires devient plus grand encore lorsque se met en place, au début des années 2000, la réforme des règles de la comptabilité financière. Des normes comptables internationales (IFRS) sont alors proposées par un organisme comptable international privé, l'IASC, qui sont aussitôt adoptées par l'Union européenne qui voit là l'occasion de refuser la domination économique des Etats-Unis qui s'alimente de l'influence de leurs normes nationales, les US GAAP (Capron 2005). Mais les IFRS, comme leurs concurrentes nord-américaines, sont installées sur le nouveau principe de « juste valeur » (« fair value ») qui se nourrit des principes des calculs financiers, à travers la notion de « discounted cash-flows », jumelle de la notion de valeur actualisée. L'ancien principe de la comptabilité, appelé le « coût historique » est appelé à être relégué au rayon des antiquités, ce qui provoque de larges récriminations à l'intérieur de la profession comptable. C'est le principe de prudence qui était au cœur de l'activité de contrôle des comptes des entreprises qui est mis en cause. Et comment n'en serait-il pas autrement ? Cette nouvelle comptabilité a été imaginée pour répondre aux besoins des investisseurs et non pas à ceux des autres parties prenantes de l'entreprise que sont ses salariés ou les autorités fiscales (Colasse 2004). L'algèbre du droit des sociétés vient de connaître un renversement de paradigme.

Plus largement encore, l'avènement des calculs financiers va transformer progressivement les cadres d'action dans la plupart des secteurs d'activité, y compris les plus éloignés de l'activité financière, comme les secteurs du social ou de la culture, à travers notamment la mise en place d'indicateurs de

rendement proprement financiarisé (Chiapello 2015). Mais c'est plus globalement, pour reprendre cette formule, l'algèbre des cadres juridiques d'action qui est transformé.

On peut prendre par exemple le cas de la réforme des politiques du logement social dernièrement opérée à travers la loi ELAN votée en 2018 et symbole de la présidence Macron. Le principe en est bien de contraindre le logement social à devenir un secteur d'activité économique rentable (Gimat et Halbert 2018). La genèse de la réforme est de ce point de vue tout à fait explicite : le gouvernement s'est appuyé sur les « entreprises sociales de l'habitat » qui représentent la moitié du secteur, pour transformer l'action des « offices publics de l'habitat » qui constituent l'autre moitié du secteur et défendent historiquement un modèle éloigné de la préoccupation de rentabilité financière (Perré 2019). Et c'est la mécanique profonde de cette réforme que révèle sa genèse qui est éclairante : compte tenu de la valorisation financière que représente leur patrimoine immobilier, les bailleurs sociaux français sont perçus, par les acteurs bancaires notamment, comme des partenaires fiables à qui il est possible de prêter à bas coût pour construire de nouveaux logements sociaux. Alors même que l'Etat souhaite parallèlement réduire la dépense publique, la logique de la suppression des subventions publiques en direction des bailleurs sociaux s'impose comme une évidence à la majorité des gestionnaires publics : l'algèbre financière continue ses avancées.

### **Pour une constitution mondiale du capitalocène**

Pour conclure ces pistes de réflexion que suggère la science politique des chiffres, j'évoquerai en deux mots l'impact de l'algèbre financière qui se dessine sur le chantier, crucial aujourd'hui, de la transition écologique et solidaire. Au-delà de la question première de qui va payer cette transition urgente, se pose celle du chiffrage de ce qu'il faut payer. Or, la financiarisation conduit aujourd'hui à imaginer évaluer le prix de la nature à travers les services qu'elle rendrait à la société (Fressoz 2018). Cette perspective est fondamentalement liée à l'algèbre financière qui vient d'être évoquée. Elle s'installe sur une tentative d'anthropomorphisation de la nature qui se nourrit d'écoles philosophiques contemporaines parmi lesquelles celle du très influent Latour. A l'opposé de cette direction, il conviendrait aujourd'hui de nourrir la perspective proposée par le professeur émérite Jacques Richard qui a précisément étudié la financiarisation de la comptabilité mondiale avant d'en proposer la réforme dans le cadre de l'urgence écologique qui s'impose aujourd'hui à l'échelle de la planète (Richard 2012). Son modèle de « Comptabilité adaptée à la responsabilité environnementale » (CARE) pourrait dans cette perspective constituer l'algèbre du « capitalocène » dont il faut aujourd'hui imaginer les règles fondamentales de droit, la constitution mondiale en quelque sorte.

## Références

- Armatte, Michel. 2010. *La science économique comme ingénierie. Quantification et Modélisation*. Paris: Presses de l'École des mines.
- Bardet, Fabrice. 1994. « Observatoires et nouvelles pratiques de gouvernement ». Mémoire de DEA, Pierre Mendès-France-Grenoble II, Grenoble.
- Bardet, Fabrice. 2014. *La contre-révolution comptable. Ces chiffres qui (nous) gouvernent*. Paris: Les Belles Lettres.
- Bardet, Fabrice, et Roser Cussó. 2012. « Les essais randomisés contrôlés, révolution des politiques de développement ? Une évaluation par la Banque mondiale de l'empowerment au Bangladesh ». *Revue Française de Socio-Economie* (10):175-98.
- Belorgey, Nicolas. 2010. *L'hôpital sous pression: enquête sur le « nouveau management public »*. Paris: La Découverte.
- Benbouzid, Bilel. 2010. « L'enquête de victimation américaine : de l'étude compréhensive à l'analyse des facteurs de risque (1965-1985) ». *Revue Française de Socio-Économie* (5):63-82.
- Berlivet, Luc. 1999. « Argumentation scientifique et espace public. La quête de l'objectivité dans les controverses autour des 'risques de santé' ». P. 185-208 in *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, édité par B. François et E. Neveu. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Bezes, Philippe. 2004. « Rationalisation salariale dans l'administration française. Un instrument indiscret ». P. 71-122 in *Gouverner par les instruments*, édité par P. Lascoumes et P. Le Galès. Paris: Presses de Sciences Po.
- Bezes, Philippe, Ève Chiapello, et Pierre Desmarez. 2016. « Introduction: la tension savoirs-pouvoirs à l'épreuve du gouvernement par les indicateurs de performance ». *Sociologie du travail* 58(4):347-369.
- Braudel, Fernand. 1979. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle: Les structures du quotidien: le possible et l'impossible*. Colin Paris.
- Brealey, Richard A., Stewart C. Myers, et Franklin Allen. 2007. *Principles of Corporate Finance*. McGraw-Hill.
- Brousse, Cécile. 2005. « Définir et compter les sans-abri en Europe : Enjeux et controverses ». *Genèses* (58):48-71.
- Bruno, Isabelle. 2008. *À vos marques®, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*. Bellecombe-en-Bauges: Éditions du Croquant.
- Burchell, Stuart, Colin Clubb, Anthony G. Hopwood, John Hugues, et Janine Nahapiet. 1980. « The roles of accounting in organizations and society ». *Accounting, Organizations and Society* 5(1):5-21.
- Burlaud, Alain, et Bernard Colasse. 2010. « Normalisation comptable internationale: le retour du politique? » *Comptabilité-Contrôle-Audit* 16(3):153-75.



- Capron, Michel, éd. 2005. *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*. Paris: La Découverte.
- Carruthers, Bruce G., et Wendy N. Espeland. 1991. « Accounting for Rationality: Double-Entry Bookkeeping and the Rhetoric of Economic Rationality ». *American Journal of Sociology* 97(1):31-69.
- Chelle, Élisabeth. 2019. *Gouverner les pauvres: politiques sociales et administration du mérite*. Presses universitaires de Rennes.
- Chiapello, Eve. 2005. « Les normes comptables comme institution du capitalisme. Une analyse du passage aux normes IFRS en Europe à partir de 2005 ». *Sociologie du travail* 362-82.
- Chiapello, Eve. 2015. « Financialisation of Valuation ». *Human Studies* 38(1):13-35.
- Colasse, Bernard. 2004. « L'évolution récente du droit comptable ». Présenté à Journée pédagogique sur « L'actualité comptable 2004 » organisée par l'Association Francophone de Comptabilité, septembre 16, ENS de Cachan.
- Colasse, Bernard, et Peter Standish. 1998. « De la réforme 1996-1998 du dispositif français de normalisation comptable. » *Comptabilité contrôle audit* 4(2).
- Commaille, Jacques. 1994. *L'esprit sociologique des lois*. Vol. Droit éthique société. Paris: Presses universitaires de France.
- Dardot, Pierre, et Christian Laval. 2009. *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*. Paris: La Découverte.
- Daston, Lorraine. 1988. *Classical Probability in the Enlightenment*. Princeton University Press.
- Desrosières, Alain. 1993. *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Vol. Textes à l'appui. Paris: La Découverte.
- Desrosières, Alain. 2014. « La quantification des sciences sociales : une comparaison historique ». P. 234-62 in *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*. Paris.
- Desrosières, Alain, et Laurent Thévenot. 1988. *Les catégories socio-professionnelles*. Vol. Repères. Paris: La Découverte.
- Dubois-Lefrère, Joëlle, et Elias Coca. 1992. *Maîtriser l'évolution des dépenses hospitalières, le Pmsi*. Paris: Berger-Levrault.
- Dubuisson-Quellier, Sophie, éd. 2016. *Gouverner les conduites*. Presses de Sciences Po.
- Durand, Cédric. 2014. *Le capital fictif : Comment la finance s'approprie notre avenir*. Les Prairies Ordinaires.
- Ewald, François. 1986. *L'Etat Providence*. Paris: Grasset.
- Fama, Eugene F., Lawrence Fisher, Michael C. Jensen, et Richard Roll. 1969. « The adjustment of stock prices to new information ». *International economic review* 10(1):1-21.

- Fama, Eugene F., et Michael C. Jensen. 1983. « Agency problems and residual claims ». *The Journal of Law and Economics* 26(2):327–349.
- Fourquet, François. 1980. *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*. Vol. Encres. Paris: Recherches.
- Fresso, Jean-Baptiste. 2018. « Désintellectualiser la critique est fondamental pour avancer ». *Ballast*.
- Galbraith, John Kenneth. 1967. *The new industrial state*. New York: New American Library.
- de Gaulejac, Vincent. 2009. *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*. Paris: Seuil.
- Gimat, Matthieu, et Ludovic Halbert. 2018. « Le logement social contraint à la rentabilité ». *Métropolitiques (En ligne)*.
- Harcourt, Bernard. 2007. *Against Prediction: Punishing and Policing in an Actuarial Age*. Chicago: University of Chicago Press.
- Hoskin, Keith W., et Richard H. Macve. 1988. « The Genesis of Accountability: The West Point Connections ». *Accounting, Organizations and Society* 13(1):37-73.
- Jatteau, Arthur. 2013. *Les expérimentations aléatoires en économie*. Paris: La Découverte.
- Johnson, H. Thomas, et Robert S. Kaplan. 1987. *Relevance Lost. The Rise and Fall of Management Accounting*. Boston: Harvard Business School Press.
- Juven, Pierre-André. 2016. *Une santé qui compte ? Les coûts et les tarifs controversés de l'hôpital public*. Presses universitaires de France.
- Krüger, Lorenz, Lorraine Daston, et Michael Heidelberger, éd. 1987. *The Probabilistic Revolution: Ideas in History*. Vol. 1. Cambridge, MA: MIT Press.
- Kuhn, Thomas. 1962. *The Structure of Scientific Revolutions*. Chicago: University of Chicago Press.
- Labrousse, Agnès. 2010. « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement ». *Revue de la régulation* (7).
- Lascombes, Pierre, et Patrick Le Galès, éd. 2004. *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de sciences po.
- Livratto, Nadine, et Alessandro Stanziani, éd. 2010. *Le capitalisme au futur antérieur. Crédit et spéculation en France Fin XVIIIe - Début XXe siècles*. Bruxelles: Bruylant.
- Loft, Anne. 1986. « Towards a critical understanding of accounting: The case of cost accounting in the U.K., 1914-1925 ». *Accounting, Organizations and Society* 11(2):137-69.
- Martin, Olivier. 2020. *L'empire des chiffres*. Armand Colin. Paris.
- Miller, Peter. 1990. « On the Interrelations Between Accounting and the State ». *Accounting, Organizations and Society* 15(4):315-38.

- Miller, Peter. 1991. « Accounting innovation beyond the enterprise: Problematizing investment decisions and programming economic growth in the U.K. in the 1960s ». *Accounting, Organizations and Society* 16(8):733-62.
- Monnier, Eric. 1987. *Evaluations de l'action des pouvoirs publics. Du projet au bilan*. Paris: Economica.
- Nivière, Delphine. 2005. « Négocier une statistique européenne : Le cas de la pauvreté ». *Genèses* (58):28-47.
- Ogien, Albert. 1995. *L'Esprit gestionnaire. Une analyse de l'air du temps*. Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Orléan, André. 1999. « Le pouvoir de la finance ». *Paris, Odile Jacob*.
- Parker, Robert Henry. 1968. « Discounted cash flow in historical perspective ». *Journal of Accounting Research* 58-71.
- Pénissat, Etienne. 2009. « L'État des chiffres: sociologie du service de statistique et des statisticiens du ministère du Travail et de l'Emploi (1945-2008) ». Paris, EHESS.
- Perré, Loïc. 2019. *Les nouveaux bailleurs sociaux. mémoire de TFE*. ENTPE.
- Pfeffer, Irving, et David R. Klock. 1974. *Perspectives on Insurance*. Englewood Cliffs.
- Pierru, Frédéric. 2007. *Hippocrate malade de ses réformes*. Bellecombe-en-Bauges: Éditions du Croquant.
- Polanyi, Karl. 1994. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris: Gallimard.
- Power, Michael. 1997. *The Audit Society. Rituals of Verification*. Oxford: Oxford University Press.
- Ramirez, Carlos. 2003. « Du commissariat aux comptes à l'audit - Les Big 4 et la profession comptable depuis 1970 ». *Actes de la recherche en sciences sociales* (146-147):62-79.
- Richard, Jacques. 2005. « Les trois stades du capitalisme comptable français ». P. 89-119 in *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, édité par M. Capron. Paris: La Découverte.
- Richard, Jacques. 2012. *Comptabilité et Développement Durable*. Paris: Economica.
- Richard, Jacques, Didier Bensadon, et Alexandre Rambaud. 2018. *Comptabilité financière-11eme édition*. Dunod.
- Salais, Robert, Nicolas Baverez, et Bénédicte Reynaud. 1986. *L'invention du chômage*. Paris: Presses universitaires de France.
- Supiot, Alain. 2015. *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*. Fayard.
- Touchelay, Béatrice. 2011. *L'État et l'entreprise. Une histoire de la normalisation comptable et fiscale à la française*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Van der Zwan, Natascha. 2014. « Making sense of financialization ». *Socio-economic review* 12(1):99–129.

Vanoli, André. 2002. *Une histoire de la comptabilité nationale*. Paris: La Découverte.

Zelizer, Viviana A. 1983. *Morals and Markets: The Development of Life Insurance in the United States*. New Brunswick, USA: Transaction Books.